

Francis Lebon, Emmanuel de Lescure  
 EHESS, CSE, Université de Paris XII, ERTÉ REV.

## De « nouvelles professions » entre précarité et flexibilité : animateurs socioculturels et formateurs d'adultes (1982-2002)

L'intérêt de la comparaison entre les animateurs socioculturels et les formateurs d'adultes réside dans les distances et proximités des deux groupes professionnels. Situés entre les secteurs de l'éducation et du social, ils participent de l'extension et de l'élargissement des activités éducatives vers des lieux, des publics, des âges de la vie que n'avait pas ou peu investi l'Éducation nationale et se retrouvent dans une critique – notamment pédagogique – du monde scolaire. En dépit du rôle différent joué par l'État dans la construction de ces deux groupes professionnels, ils apparaissent comparables en ce qu'ils relèvent d'un processus historique commun et chronologiquement proche. L'animation et la formation ont d'abord appartenu à des activités religieuses ou vocationnelles et ne sont devenues des métiers que dans la dernière partie du XX<sup>e</sup> siècle. Ce mouvement s'est traduit par une explosion démographique et l'émergence de rhétoriques professionnelles manifestant l'existence et la reconnaissance de ces « nouvelles professions ». Cet article correspond à la phase exploratoire et descriptive d'une recherche où nous souhaitons comparer les dynamiques des deux groupes professionnels. Nous nous limiterons ici à l'examen de leurs conditions d'emploi. Les métiers de l'animation et de la formation sont réputés précaires et peu rémunérateurs. L'institutionnalisation de ces métiers et les éléments de leur reconnaissance ont-ils eu un effet sur les conditions d'emploi des individus ?

Les données produites par l'INSEE sont rarement utilisées pour décrire la population des agents de l'animation et de la formation. Si l'on peut mettre en question la capacité du niveau le plus fin de la nomenclature des professions à décrire les groupes

professionnels<sup>1</sup>, tant son architecture est complexe<sup>2</sup>, elles gardent pourtant un avantage certain sur d'autres enquêtes. En effet, pour répondre à notre question, par leur caractère général et objectivant et en l'absence d'autres statistiques d'emploi, elles offrent une occasion inégalée de mise à distance des rhétoriques professionnelles qui structurent les discours tenus par les groupes professionnels<sup>3</sup>. Issues d'enquêtes nationales représentatives, elles permettent de saisir la population d'un groupe professionnel dans son ensemble et ne se cantonnent pas à la description d'un seul de ses segments. Alors que la plupart des enquêtes quantitatives procèdent par une entrée institutionnelle et se limitent de fait aux salariés travaillant dans les organismes spécialisés dans l'animation ou la formation<sup>4</sup>, les données de l'enquête

<sup>1</sup> CHENU, A., « La descriptibilité statistique des professions », *Sociétés contemporaines*, n° 26, 1997, p. 109-136.

<sup>2</sup> DESROSIÈRES, A., THÉVENOT, L., *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 2002, 125 p.

<sup>3</sup> LESCURE, E. DE, « Compter les formateurs : du réalisme au nominalisme », *Les Dossiers des sciences de l'éducation*, n° 11, 2004, p. 37-50.

<sup>4</sup> C'est le cas notamment pour : SIMONOT, M., *Les animateurs socio-culturels. Étude d'une aspiration à une activité sociale*, Paris, PUF, 1974, 238 p. ; Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports, *Les professionnels de l'animation*, 2 tomes, Paris, La Documentation française, 1987, 197 p. & 175 p. ; CARDON, C.-A., « Devenir formateur d'adultes, Des itinéraires pluriels, des logiques spécifiques », *Formation Emploi*, n° 63, 1998, p. 5-18 ; SIMULA, P., « Organismes de formation continue et gestion de la main-d'œuvre », in CLASQUIN, B., LHOTEL, H. (éds), *La formation professionnelle continue. Tendances et perspectives*, Marseille, CÉREQ, 1998, p. 211-220 ; GRAVÉ, P., *Formateurs et identités*, Paris, PUF, 2002, 200 p. ; SÉCHAUD, F., « Statuts des formateurs et marchés de la formation continue », *Bref CÉREQ*, n° 213, 2005, 4 p.

annuelle sur l'emploi permettent d'observer l'ensemble des actifs déclarant exercer ces professions. Elles prennent en compte la dimension subjective de l'appartenance à un groupe professionnel. Elles excluent les agents qui ne souhaitent pas se reconnaître dans la profession et dépendent donc de la reconnaissance sociale des groupes classés et des ressources langagières disponibles pour les dénommer<sup>5</sup>. De plus, les données de la statistique officielle fournissent des séries suffisamment longues et constantes pour appréhender l'évolution de la morphologie des groupes professionnels. Bien que moins riches et précises que les informations issues de questionnaires ponctuels pouvant prendre en compte toute la spécificité de leur objet, elles ouvrent des possibilités d'analyses diachroniques indispensables à l'étude de la dynamique de ces groupes ; en même temps, elles permettent d'en percevoir les fractures, d'en interroger l'unité et de les comparer.

### **Des groupes professionnels en voie de professionnalisation ?**

Une genèse analogue

Le mode de structuration des deux groupes s'est fait selon des scissions semblables mais dans des espaces différents : à la participation de l'État qui caractérise l'institutionnalisation de l'animation socioculturelle s'oppose l'absence d'intervention des pouvoirs publics dans l'activité des formateurs. Toutefois, le processus de professionnalisation semble s'être opéré selon des formes communes. A partir des années 1970, les activités d'animation comme de formation ont peu à peu été définies comme des activités professionnelles. Les animateurs et les formateurs bénévoles ou occasionnels ont

fait place à des spécialistes exerçant à plein temps dans des collectivités locales ou des organismes (notamment des associations) régis par des conventions collectives nationales (toutes deux signées en 1988). Ce mouvement n'est pourtant pas général et uniforme, une grande partie des activités restant le fait de non-professionnels.

En effet, l'animation socioculturelle et la formation des adultes ont ceci de particulier qu'elles font appel à un nombre important de travailleurs occasionnels. Ainsi, dans l'annexe II de la convention collective nationale de l'animation socioculturelle, signée en 1988, y sont considérés comme « occasionnels » les personnels employés en contrats à durée déterminée (CDD) qui n'animent pas « quotidiennement les centres de loisirs en période scolaire ». De même, l'article 16 de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 (relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie) est consacré au « rôle de l'encadrement dans le développement de la formation professionnelle » et insiste sur le caractère « essentiel » de la mission de formation des cadres des entreprises.

Chez les animateurs, la naissance de la dichotomie animation bénévole / animation professionnelle date des années 1960 et les années 1970 voient le développement de l'animation professionnelle<sup>6</sup>. Celle-ci prendra forme avec la création de diplômes et l'institution de centres de formation distincts. Le fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est créé en 1964 et assure le financement par l'État de postes d'animateurs. Cette même année est institué le diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire (DECEP). En 1966, des postes

---

<sup>5</sup> KRAMARZ, P., « Déclarer sa profession », *Revue française de sociologie*, vol. XXXII, n° 1, 1991, p. 3-27.

---

<sup>6</sup> LEBON, F., *Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs*, Paris, L'Harmattan, 2005, 265 p.

d'animateurs apparaissent dans les collèges d'enseignement agricole : les animateurs et professeurs d'éducation socioculturelle. La filière carrières sociales des Instituts universitaires de technologies (IUT) voit le jour en 1968, le certificat d'aptitude professionnelle à l'animation socio-éducative (CAPASE) est créé en 1970. La structuration de l'espace entre professionnels et bénévoles se double d'un travail d'élaboration intellectuelle. Un processus de définition et de délimitation des frontières de l'activité accompagne la division en deux sous-groupes et contribue, en les objectivant, à les faire exister sur le mode du « cela-va-de-soi », même si « l'animation volontaire » est parfois l'antichambre de l'animation professionnelle.

Chez les formateurs, il n'est pas question, pendant les années 1960, de professionnaliser l'activité. Le projet d'institutionnalisation d'une éducation permanente requiert, plutôt qu'un corps de professionnels, la participation de tous<sup>7</sup>. Il s'agit alors de mettre en place la possibilité pour les travailleurs de participer occasionnellement à la formation en développant des formations de formateurs. Cependant, dès le vote de la loi de 1971 instituant le système français de formation professionnelle continue<sup>8</sup>, un nombre conséquent d'individus exercent à titre professionnel et ce mouvement s'amplifiera durant les années 1980. De plus, à partir du milieu des années 1970, les universités mettront en place des diplômes spécialisés,

le plus souvent des diplômes universitaires de formation d'adultes<sup>9</sup> (DUFA).

### Des groupes professionnels incertains

Les animateurs socioculturels et les formateurs d'adultes constituent aujourd'hui des groupes professionnels importants. L'analyse secondaire des données de l'INSEE permet d'en mesurer l'explosion démographique. Les recensements de la population de 1982, 1990 et 1999, ainsi que l'enquête annuelle sur l'emploi montrent l'importance de cette croissance (cf. figure 1). Pour le recensement, les agents de la formation sont passés de 65 780 à 135 940 individus entre 1982 et 1999 (x 2,07), et, selon l'enquête emploi, de 42 496 en 1983 à 174 365 en 2002 (x 4,10). Pour le recensement, les animateurs sont passés de 46 643 à 100 750 individus entre 1982 et 1999 (x 2,16), et, pour l'enquête emploi, de 49 494 en 1983 à 110 447 en 2002 (x 2,23). Cette augmentation des effectifs est bien supérieure à celles des catégories dans lesquelles ils sont intégrés. Entre les recensements de 1982 et 1999, les effectifs des professions intermédiaires ont augmenté de 41 % (35 % pour les professions de l'enseignement, de la santé, de la Fonction publique et assimilées), ceux des cadres et professions intellectuelles supérieures de 63 %, et 55 % pour les cadres d'entreprise<sup>10</sup>. Cette multiplication ne s'est pas faite sans bouleversements. On constate, entre autres, une féminisation des deux groupes professionnels. Les animatrices représentent 56 % du groupe en 1982 contre

<sup>7</sup> LAOT, F. F., LESCURE, E. DE, « Formateur d'adultes : entre fonction et métier », *Recherche et formation*, n° 53, INRP, 2006.

<sup>8</sup> LESCURE, E. DE (coord.), *La construction du système français de formation professionnelle continue. Retour sur l'accord du 9 juillet 1970 et sur la loi du 16 juillet 1971*, Paris, L'Harmattan, GEHFA, 2004, 214 p.

<sup>9</sup> CUEEP, Actes du colloque « Les formateurs d'adultes et leurs qualifications : réponses des universités », *Les cahiers d'études du CUEEP*, 2 vol., 1990, 359 p. et annexes ; CAPELANI, C., « Différenciations et divisions sociales dans les métiers de la formation : 1969-2000 », in FABLET D. (coord.), *La formation des formateurs d'adultes*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 259-281.

<sup>10</sup> AMOSSÉ, T., « Recensement de la population de 1999. L'espace des métiers de 1990 à 1999 », *INSEE Première*, n° 790, 2001, 4 p.

71 % en 2002, et 29 % contre 50 % pour les formatrices.

En dépit d'un poids numérique remarquable, ces groupes professionnels n'en sont pas moins incertains. Leur unité fait problème. La littérature qui leur est consacrée oscille entre trois positions. La première est indifférente au thème de la professionnalisation. Elle considère bien qu'un processus séculaire amène les « métiers de l'État-providence »<sup>11</sup> à s'organiser en profession, mais elle ne prête pas une grande attention à la structuration des groupes professionnels et préfère s'intéresser aux conditions réelles de travail et aux transformations sociales en cours<sup>12</sup>.

La seconde, que l'on pourrait qualifier d'optimiste, considère que ces groupes professionnels sont constitués. Elle argue du fait que des conventions collectives ont été signées et des formations mises en place. La signature, en 1988, de la convention collective des organismes de formation aurait, pour ces auteurs, fait passer les formateurs du statut de « groupe occupationnel » à celui de « groupe professionnel »<sup>13</sup>. Ainsi, les « principes généraux » agréés par l'État en 1970 pour le statut des personnels professionnels d'animation socio-éducative sont considérés comme « l'acte de naissance de "la Profession d'Animateur" »<sup>14</sup>. Pour les tenants de cette position qui le plus souvent réunit des personnes œuvrant dans ces

différents champs, ces métiers existent et mettent en œuvre des savoirs autonomes constitués autour d'un champ de pratique<sup>15</sup>. Reste alors seulement à démontrer l'utilité sociale de ces professions et à défendre leur autonomie<sup>16</sup>.

La troisième position est plus circonspecte, voire pessimiste. C'est celle qui semble la mieux fondée empiriquement. Dans cette perspective, les groupes professionnels ne constituent pas ou seulement difficilement des professions entendues comme des collectivités organisées, avec leurs règles, leurs procédures de reconnaissance et leurs carrières. Certains auteurs considèrent qu'il y a bien un processus de professionnalisation mais que son issue est aléatoire et ils font état de « freins » et d'« avancées »<sup>17</sup>. D'autres se limitent à dresser un constat objectif et observent que la diversité des conditions d'exercice et la variété des profils d'emploi interdisent toute analyse en terme

<sup>11</sup> SCHNAPPER, D., « Les expériences vécues dans quelques métiers de l'État providence », in MENGER, P.-M. (dir.), *Les professions et leurs sociologies*, Paris, Éd. de la MSH, 2003, p. 199-216.

<sup>12</sup> DONZELOT, J., *L'État animateur : essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit/Seuil, 1994, 238 p. ; DUBET, F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002, 427 p.

<sup>13</sup> ALLOUCHE-BENAYOUN, J., PARIAT, M., *La fonction formateur. Analyse identitaire d'un groupe professionnel*, Toulouse, Privat, 1993, p. 3.

<sup>14</sup> BESNARD, P., *L'animation socioculturelle*, Paris, PUF, 1980, p. 101.

<sup>15</sup> CASPAR, P., VONDERSCHER, M.-J., *Profession : responsable de formation*, Paris, Éd. d'organisation, 1986, 215 p. ; JOBERT, G., « La professionnalisation des formateurs », in *Quelle formation ? Quels formateurs ?*, Paris, La Documentation française, 1987, p. 129-138 ; GÉRARD, F., et al. (coords), *Les métiers de la formation. Contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique*, Paris, La Documentation française, 1994, 319 p. ; CARRÉ, P., CASPAR, P. (dirs), *Traité des sciences et des techniques de la formation*, Paris, Dunod, 1999, 512 p. ; AUGUSTIN, J.-P., GILLET, J.-C., *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000, 188 p. ; DOUARD, O. (dir.), *Dire son métier. Les écrits des animateurs*, Paris, L'Harmattan, 2003, 236 p.

<sup>16</sup> JOBERT, G., « Processus de professionnalisation et production du savoir », *Éducation permanente*, 1985, n° 80, p. 125-145 ; GILLET, J.-C., *Animation et animateurs : le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan, 1995, 326 p.

<sup>17</sup> HÉDOUX, J., « Formateurs d'adultes », in *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1994, p. 455-458 ; POUJOL, G., *Guide de l'animateur socioculturel*, Paris, Dunod, 1996, 245 p.

de profession<sup>18</sup>, qu'une forte division du travail distribue les individus dans des positions inégales et segmente les groupes professionnels<sup>19</sup>.

De même, les identités professionnelles font problème. Le métier de formateur est, comme l'explique Lise Demailly<sup>20</sup>, un métier « poreux » car les formateurs sont attirés par les univers dans lesquels ils forment. Leur identité apparaît éclatée et fragile, tiraillée entre les divers univers institutionnels dans lesquels s'exercent leurs activités – politique de l'emploi, formation continue dans les entreprises, conseil aux entreprises, formation professionnelle technique<sup>21</sup>. Certains, comme Jean-Paul Géhin<sup>22</sup>, tendent à déceler des « facteurs d'homogénéisation en cours » – comme la défiance à l'égard de la formation initiale, l'usage de la formation continue (par les formateurs), la référence à l'emploi et à la notion d'employabilité (les formateurs contribueraient à l'amélioration des performances des individus sur le marché du travail). Les animateurs interviennent dans au moins six secteurs distincts : culturel, socio-culturel, socio-éducatif, socio-

politique et socio-économique, social, sportif<sup>23</sup>. Le personnel des centres de vacances et de loisirs est composé d'étudiants qui envisagent d'autres métiers, en particulier l'enseignement et le travail social<sup>24</sup>. Même lorsqu'elles mettent l'accent sur des processus émergents, les thèses défendues par ces auteurs restent prudentes et n'aboutissent pas à la mise en évidence d'une identité professionnelle solidement installée. Le plus souvent, ils décrivent une profession « en construction » dont l'identité reste fragile<sup>25</sup>. Nous serions donc face à une situation paradoxale : ces groupes professionnels existent bel et bien et regroupent un nombre conséquent d'individus. Mais leurs identités sont fragiles et ils sont faiblement institués si bien qu'ils apparaissent comme des ensembles flous et incertains.

En effet, la prudence s'impose car ce processus de professionnalisation est décrit depuis plusieurs décennies et semble ne jamais aboutir. Pour les formateurs, Fritsch<sup>26</sup> en décelait déjà les « premiers indices » au milieu des années 1960. Selon Poujol<sup>27</sup>, l'animation représente, à cette même période, « la formule professionnalisée de l'éducation populaire ».

---

<sup>18</sup> GUÉRIN, C., « Une profession d'animateur est-elle possible », *Les cahiers de l'animation*, n° 22, 4<sup>e</sup> trim., 1978, p. 47-62 ; CHARLON, E., VERMELLE, M.-C., « La production de la formation pour l'entreprise : organisations, professions et compétences des acteurs de la formation », in BOURDONCLE, R., DEMAILLY, L. (éds), *Les professions de l'éducation et de la formation*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 381-394.

<sup>19</sup> CARDON, C.-A., « Devenir formateur d'adultes », *art. cit.* ; MIGNON, J.-M., *Le métier d'animateur*, Paris, La Découverte et Syros, 1999, 157 p.

<sup>20</sup> DEMAILLY, L., « Une spécificité de l'approche sociologique française des groupes professionnels : une sociologie non clivée », *Savoirs, Travail et société*, vol. 2, n° 2, 2004, p. 107-128.

<sup>21</sup> GRAVÉ, P., *Formateurs et identités*, *op. cit.*

<sup>22</sup> GÉHIN, J.-P., « Le métier de formateur : quelques contours d'une identité professionnelle émergente », in BOURDONCLE, R., DEMAILLY, L. (éds), *Les professions de l'éducation et de la formation*, *op. cit.*, p. 395-405.

---

<sup>23</sup> AUGUSTIN, J.-P., GILLET, J.-C., « La professionnalisation des animateurs socio-culturels », in GUILLAUME, P. (dir.), *La professionnalisation des classes moyennes*, Bordeaux, Éd. de la MSH d'Aquitaine, 1996.

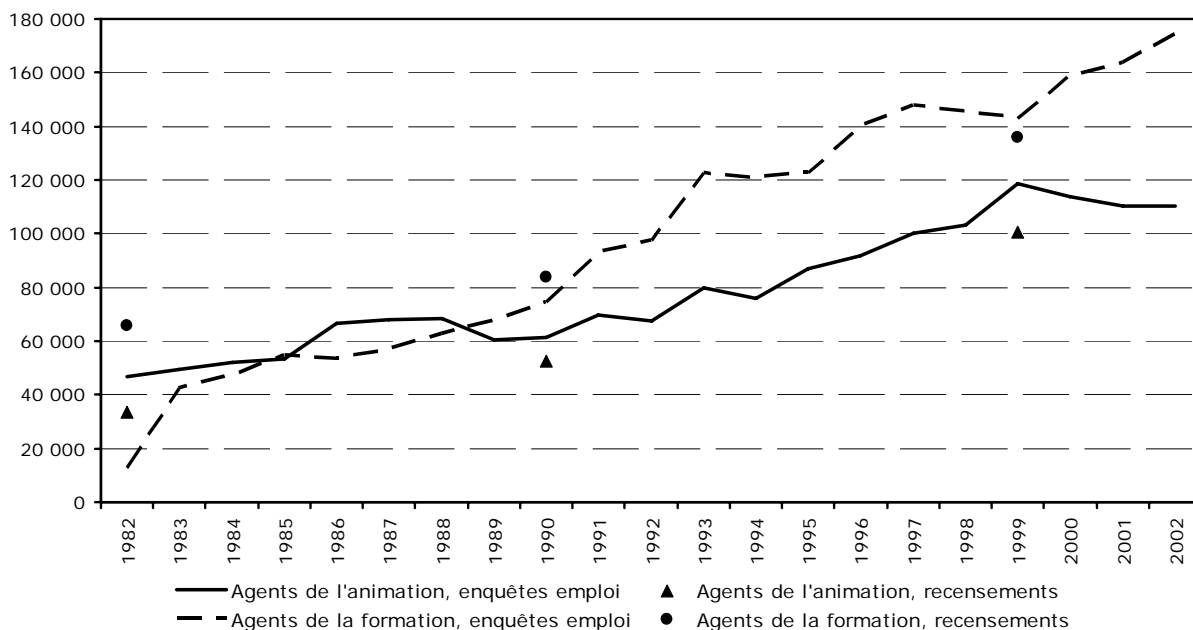
<sup>24</sup> NEYRAND, G., *Profil et devenir des stagiaires BAF*, Paris, CEMEA, 1993.

<sup>25</sup> GÉHIN, J.-P. (dir.), *Une profession en construction : les formateurs en Poitou-Charentes*, Rapport de recherche, GRITECS, Univ. de Poitiers, 1996, 305 p.

<sup>26</sup> FRITSCH, P., « Formateurs d'adultes et formation des adultes », *Revue française de sociologie*, vol. X, 1969, p. 408-420.

<sup>27</sup> POUJOL, G., *Profession : animateur*, Toulouse, Privat, 1989, p. 33.

**Figure 1. Effectifs d'agents de l'animation et de la formation (1982-2002)**



Source : INSEE, Enquêtes emploi, PCS 43.33, 42.32 & 37.22, exploitation originale.

### Une catégorie pour les animateurs, deux catégories pour les formateurs

D'abord mentionnés dans la nomenclature de 1968, la reconnaissance des métiers de la formation par la statistique officielle date de 1975 : « les animateurs de la formation continue » étaient distingués des « responsables de formation et relations humaines ». Les professionnels de « l'animation culturelle » apparaissent, quant à eux, intégrés à la catégorie socioprofessionnelle des « services médicaux et sociaux ».

En 1982, l'INSEE a placé les « animateurs socioculturels et de loisirs » dans la catégorie « professions intermédiaires de la santé et du travail social ». Cette catégorie 43.33 agrège des métiers relativement dissemblables : animateur de bibliothèque enfantine, animateur de travaux manuels, moniteur de colonies de vacances, directeur de centre culturel, directeur de maison de jeunes.

Deux catégories de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permettent d'appréhender les formateurs : celle des « formateurs et animateurs de formation continue » (42.32) et celle des « cadres spécialistes du recrutement, de la formation » (37.22). Les formateurs sont

intégrés dans la catégorie des « instituteurs et assimilés » appartenant aux professions intermédiaires. Les cadres font partie de la catégorie professionnelle des « cadres administratifs et commerciaux », elle-même intégrée aux « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Comme son nom le laisse percevoir, cette catégorie regroupe diverses professions spécialistes des « relations humaines » (psychologues, ergonomes, formateurs, graphologues...) qui travaillent dans ou pour les entreprises.

Dans ce travail, nous avons agrégé les formateurs et les cadres de la formation car les cadres de l'animation socioculturelle sont inclus dans la catégorie des animateurs<sup>1</sup>. Nous avons ainsi distingué deux groupes : les agents de l'animation et les agents de la formation.

<sup>1</sup> Depuis 2003, la réforme de nomenclature des PCS permet de différencier les « directeurs de centres socioculturels et de loisirs » (435a) des « animateurs socioculturels et de loisirs » (435b) et parmi les agents de la formation, les cadres spécialistes de la formation (372d) ont été séparés des « spécialistes des ressources humaines et du recrutement » (372c) ; les « formateurs et animateurs de formation continue » ont, quant à eux, conservé leur catégorie (423b).

De plus, la frontière séparant optimistes et pessimistes est elle-même incertaine. Certains auteurs des deux positions ont en commun une référence implicite ou explicite au modèle fonctionnaliste des professions et évaluent le degré de professionnalisation par l'examen des critères définissant les professions établies<sup>2</sup>. Ce modèle est également repris par les fractions intellectuelles des milieux de l'animation et de la formation. Fixant un horizon attendu, il sert d'étalon et permet de définir ces professions comme des professions en devenir ; la volumineuse littérature spécialisée en atteste<sup>3</sup>. Ce double usage du modèle crée une confusion. Le fait qu'il soit en même temps un outil permettant de décrire un processus dans les travaux sociologiques et une perspective idéale dans les rhétoriques professionnelles en altère les vertus descriptives. Son attrait et sa prégnance le font alors apparaître comme un mythe qui exerce une « véritable fascination » à la fois sur certains agents des groupes professionnels et certains chercheurs en sciences sociales<sup>4</sup>.

En étudiant les caractéristiques des individus qu'ils regroupent et des emplois dans lesquels ils travaillent, soit leur marché du travail, nous nous proposons maintenant d'observer les effets de la structuration des deux groupes professionnels sur les populations qui les composent. Nous nous inscrirons ainsi dans la perspective ouverte

<sup>2</sup> CHAPOULIE, J.-M., « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, vol. XIV, 1973, p. 86-114.

<sup>3</sup> Notamment, pour les formateurs, les publications du Centre Inffo, en particulier la publication régulière de dossiers dans la revue *Actualité de la formation permanente* et de guides techniques des métiers de la formation (sur cette littérature cf. LESCURE, E. DE, *Les formateurs d'adultes, un groupe professionnel incertain. Marché du travail et professionnalisation*, Thèse de sociologie, Université de Provence, 2005, 386 p.).

<sup>4</sup> BENGUIGUI, G., « La définition des professions », *Épistémologie sociologique*, n° 13, 1972, p. 108.

par la sociologie de l'emploi<sup>5</sup> et appréhenderons le processus de professionnalisation principalement comme l'organisation progressive d'un métier en carrière<sup>6</sup>.

### **Des positions contrastées vis-à-vis de l'emploi**

Depuis le milieu des années 1970, le chômage tient une place croissante parmi la population active. Comme l'indique Robert Castel<sup>7</sup>, le chômage ne concerne pas les seules personnes qui en subissent l'épreuve, il produit des effets durables sur l'emploi, en fragilisant la position d'individus que la société salariale avait auparavant réussi à intégrer dans ses filets protecteurs, il « déstabilise les stables ». Un des effets majeurs de la croissance du chômage réside dans le « chevauchement » et l'« interdépendance »<sup>8</sup> de sphères jusque-là nettement distinctes. Les frontières claires qui, en période de plein emploi, séparaient les notions d'emploi, de chômage et d'inactivité s'estompent. Le développement de situations intermédiaires comme les préretraites, la formation, les chômeurs découragés (tous trois entre inactivité et chômage), le temps réduit involontaire (entre emploi et chômage) et le temps réduit volontaire (entre emploi et inactivité) en gomme les limites. Si ce brouillage des frontières n'est pas sans conséquences sur le dénombrement des chômeurs, ce que Margaret Maruani appelle les « dégâts collatéraux » du chômage sont également

<sup>5</sup> DÉCOUFLÉ, A.-C., MARUANI, M., « Pour une sociologie de l'emploi », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 1987, p. 7-29.

<sup>6</sup> NAVILLE, P., « L'emploi, le métier, la profession », in FRIEDMANN G., NAVILLE, P. (dirs), *Traité de sociologie du travail*, Paris, vol. 1, Armand Colin, 1970, p. 231-240.

<sup>7</sup> CASTEL, R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, 490 p.

<sup>8</sup> FREYSSINET, J., *Le chômage*, Paris, La Découverte, 2004, p. 16.

perceptibles : ils consistent principalement en une montée importante des emplois temporaires et du travail à temps partiel<sup>9</sup>.

### **La sous-estimation du chômage**

Les métiers de l'animation et de la formation ont la réputation d'être des métiers précaires où la sécurité de l'emploi n'existe pas et où les salariés enchaînent CDD sur CDD. Il est vrai que ces métiers ont longtemps été définis comme des activités temporaires qui ne devaient pas occuper leurs titulaires au-delà de quelques années. Pourtant, l'image tirée des résultats de l'enquête emploi est bien différente. De 1990 à 2002, les taux de chômage des deux groupes sont quasiment insignifiants : environ 1 % pour les formateurs, moins de 3 % pour les animateurs. Mais en 2002, dans l'enquête emploi, les « cadres et professions intellectuelles supérieures » accusaient un taux de chômage de 3,8 % et les « professions intermédiaires » de 5,4 %<sup>10</sup>. Nos chiffres pour les agents de l'animation et de la formation paraissent donc peu crédibles. Comment expliquer ces sous-estimations ? Diverses hypothèses peuvent être évoquées.

On peut penser que les agents de l'animation et de la formation, lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi, préfèrent, s'ils en ont une, déclarer une autre profession. Une autre cause possible à cette sous-évaluation des chômeurs tient à la définition mise en œuvre par l'INSEE. Dans l'enquête emploi, la définition du chômage est une définition conventionnelle qui correspond aux normes édictées en 1954 (modifiées en 1982) par le Bureau international du travail (BIT). Selon cette définition, pour être chômeur, il faut être absolument sans travail, disponible pour travailler et à la recherche d'un emploi. Or,

pour la population qui nous concerne, la première condition pourrait être problématique. En raison de la nature des activités d'animation et de formation, elle conduirait à exclure du comptage des chômeurs une partie des agents, pourtant à la recherche d'un emploi. En effet, la réalisation d'une heure d'animation ou de formation pendant la semaine de référence suffit à exclure la personne de la comptabilité des chômeurs. L'importance des petits horaires parmi notre population pourrait donc expliquer cet écart entre la perception du niveau de précarité qu'ont les agents de leur propre activité et le taux de chômage enregistré par l'enquête emploi.

La proportion d'agents qui ont connu le chômage pendant l'année précédant l'enquête (cf. figure 2), c'est-à-dire les personnes qui ont déclaré avoir été au chômage au moins un des douze mois précédant celui de l'enquête (soit pour 2002, de mars 2001 à février 2002), est sans commune mesure avec le taux de chômage enregistré pour le mois de l'enquête : il varie de 10 à 25 % pour les agents de l'animation et de 7 à 15 % pour les agents de la formation.

### **Des tendances divergentes de l'évolution de l'emploi précaire**

L'existence et la force d'une norme d'emploi donnent tout son sens à la notion de précarité. Si Jean-Claude Barbier<sup>11</sup> paraît sceptique quant aux vertus heuristiques de son usage, ce dernier semble pourtant justifié, dans le cas français, en raison de l'importance des référents juridiques et symboliques que constituent la sécurité de l'emploi des fonctionnaires et le contrat à durée indéterminée (CDI) des salariés du

<sup>9</sup> MARUANI, M., *Les mécomptes du chômage*, Paris, Bayard, 2004, p. 82.

<sup>10</sup> MARUANI, M., REYNAUD, E., *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 2004, p. 30.

<sup>11</sup> BARBIER, J.-C., « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale, Note critique », *Revue française de sociologie*, n° 46-2, 2005, p. 366.



privé. L'intérêt de la notion de précarité réside dans le fait qu'elle permet de différencier plusieurs statuts au sein de la population active occupée, à l'instar de Dominique Schnapper distinguant les individus qui disposent d'un emploi permanent offrant un statut et ceux qui n'ont qu'un emploi précaire sans bénéficier de statut<sup>12</sup>.

Lorsqu'on examine la part des emplois précaires – soit ceux qui dérogent à la norme d'emploi – entre 1983 et 2002 (cf. Figure 3), on constate qu'elle a baissé pour les agents de la formation, passant de 34 % à 25 % (avec un pic à 40 %), et qu'elle a augmenté pour les agents de l'animation, passant de 45 % à 59 % (avec un pic à 71 %). L'étendue des emplois précaires au sein des deux groupes professionnels se transforme donc de façon contrastée. Cependant, malgré l'importance de cet écart, ils n'en sont pas moins tous deux précaires. En effet, la part du salariat instable y paraît très nettement supérieure à celle du niveau national. En 2002<sup>13</sup>, la part qu'occupent l'intérim, les CDD, l'apprentissage et les contrats aidés dans la population active est de 9,8 %.

Parmi les agents de la formation, le principal statut dont la part a crû est le CDI. De minoritaire en 1983 (46 %), il est devenu largement majoritaire en 2002 (57 %). Durant cette période, la part des salariés du privé a progressé (de 53 % à 71 %) au détriment des autres catégories. La proportion de CDD s'est accrue (de 4 % à 9 %). Celle des indépendants et employeurs a légèrement baissé (5 % en 2002), suivant en cela la tendance nationale d'augmentation du salariat. Celle des emplois de contractuels et vacataires de la fonction publique s'est nettement réduite (de

près de 30 % à 16 %). Quant à celle des fonctionnaires, elle accuse une légère baisse (de 16 % à 13 %). La précarité a donc diminué en importance relative. Toutefois, en valeur absolue, en raison de l'explosion des effectifs, elle a notablement augmenté (x 3). Ceci peut contribuer à expliquer que les métiers de la formation aient gardé une image de métiers précaires.

Parmi les agents de l'animation, le statut principal, dont la part est relativement constante depuis les années 1980, est celui des contractuels et vacataires (plus de 40 %). La proportion de fonctionnaires, de 21 % en 1983, a régulièrement baissé jusqu'en 1997 (7 %) puis a nettement progressé (15 % en 2002), en raison sans doute de la promulgation du décret définissant dans les communes le nouveau cadre d'emploi des agents territoriaux d'animation. Le CDI concerne moins de 30 % de la population.

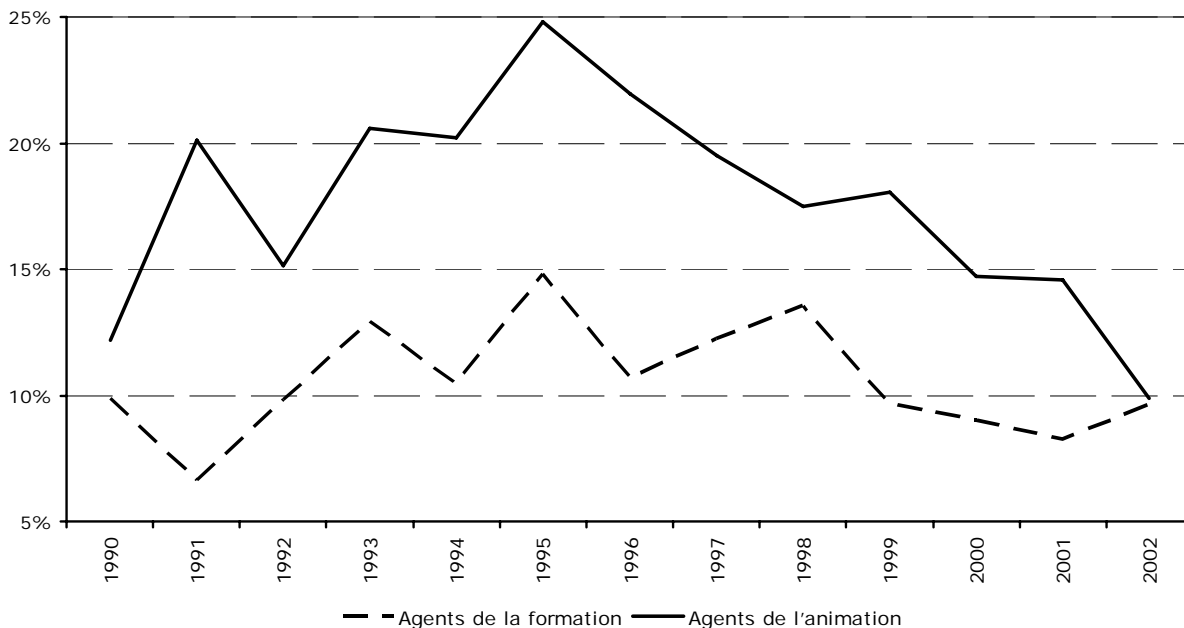
Le CDD représente un statut d'emploi dont les proportions ont fortement augmenté. De 9 % en 1983, il passe à 18 % en 2002. Durant cette période, la part des salariés du privé est minoritaire (44 % en 2002). On observe donc une tendance inverse à celle des formateurs : la précarité a fortement augmenté en importance relative, néanmoins, en raison d'une plus faible croissance des effectifs, elle a très légèrement moins progressé en valeur absolue (x 2,9).

Cette divergence entre nos deux populations est confirmée par l'observation de l'ancienneté moyenne dans l'entreprise. Elle est très faible et en baisse chez les animateurs (elle passe de 5 à 4 ans) ce qui les distingue particulièrement des agents de la formation pour qui elle augmente (de 7 à 9 ans).

<sup>12</sup> SCHNAPPER, D., « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, vol. XXX, 1989, p. 3-29.

<sup>13</sup> AERTS, A.-T., BIGOT, J.-F., « Enquête sur l'emploi de mars 2002 : Chômage et emploi en hausse », *INSEE Première*, n° 857, 2002, 4 p.

**Figure 2. Expérience du chômage pendant l'année précédant l'enquête**



Source : INSEE, Enquêtes emploi, exploitation originale.

**Précautions méthodologiques**

Pour établir la part de chacun des statuts d'emploi, nous avons procédé à des recoupements de trois variables. Nous avons agrégé une variable servant à distinguer les différents statuts des salariés du privé avec une autre indiquant le statut des agents de l'État et des collectivités locales et une troisième signalant le caractère public ou privé de l'établissement. Dans un très petit nombre de cas, les modalités de ces trois variables n'étaient pas compatibles, nous avons alors procédé à des choix arbitraires. En effet, l'INSEE ne mesure pas l'importance globale de l'emploi précaire, il se cantonne à relever la part des différents statuts dans les deux grands secteurs que constituent le privé et le public. On peinerait d'ailleurs à chercher un taux national de précarité dans les publications officielles où l'on ne trouve habituellement que la part des CDD. Cette non-compatibilité entre variables provient notamment de choix de codage fait par l'INSEE, en particulier, la priorité accordée à la PCS sur les autres informations concernant le statut. À ces difficultés s'ajoutent celles liées à la constitution des séries (l'enquête emploi ayant été réformée en 1990) et celles liées à

l'échantillonnage, non seulement la population (au 1/300<sup>e</sup>) est renouvelée seulement par tiers chaque année mais surtout les effectifs sont faibles (pour les agents de l'animation : n = 155 en 1983 et 328 en 2002 ; pour les agents de la formation : 134 et 497) ce qui restreint les possibilités d'analyse statistique. De plus, soulignons qu'en 1982, année de la première mise en œuvre de la nouvelle nomenclature des professions, la reconnaissance de ces nouvelles professions était plus incertaine. Ceci est notamment visible dans les effectifs de formateurs du premier graphique.

Si la population des deux groupes professionnels se répartit en premier lieu dans la catégorie des anciennetés de 1 an à moins de 5 ans (un tiers), en second lieu, la catégorie des moins d'un an accueille une proportion similaire des agents de l'animation alors que celle des plus de 10 ans joue ce rôle pour les agents de la formation. Cet écart s'explique en partie par les différences d'âges : 34 ans en moyenne pour les animateurs, 42 ans pour les formateurs.

Si, finalement, la précarité de la population totale tend à baisser, la structure des statuts d'emploi des deux groupes professionnels est bien distincte : une majorité de contrats stables du secteur privé chez les agents de la formation, une forte proportion de contrats précaires du secteur public pour les animateurs.

### L'étendue des temps partiels

Une des transformations majeures de l'emploi, au cours du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, réside dans le développement des temps partiels. À la précarisation des statuts d'emplois est assortie une flexibilité du temps de travail. Au milieu des années 1970, le temps partiel occupait moins de 5 % de la population salariée, il en occupait 10 % en 1985, 16 % en 1995<sup>1</sup> et 16,5 % en 2002. La proportion des temps partiels s'élève à 21,5 % dans le secteur d'activité éducation, santé et action sociale<sup>2</sup>. Dans notre population, on perçoit l'importance des temps partiels en mesurant le temps de travail habituel moyen. Il ne cesse de diminuer : de 35 heures en 1983, il passe, en 2002, à 32 heures. Entre 1983 et 2002, il varie de 36 à 33,5 heures pour les agents de la formation ; plus faible chez les animateurs, il passe, au cours de la même période, de 33 à 28 heures. Alors qu'en 2002, en France, les temps partiels de moins de 15 heures n'occupent que 2,2 % de la population active et 3,1 % des professions intermédiaires<sup>3</sup>, ils concernent 5 % des formateurs et 11 % des animateurs.

Sur toutes les années où nous l'avons mesuré, le temps de travail se situe en dessous de la durée normale (la tendance de

temps habituel moyen est confirmée par la durée moyenne travaillée la semaine précédant l'enquête). Le fait est marquant. En effet, on aurait pu croire que dans un contexte de hausse de l'activité d'animation et de formation, et d'augmentation du nombre d'agents, les employeurs, avant d'avoir recours à de nouvelles embauches, auraient préféré intensifier les horaires des agents déjà en place. Il n'en a rien été. Ils ont, semble-t-il, voulu appliquer avant l'heure les consignes de partage du travail. Plutôt que d'intensifier la production par tête, ils ont préféré inviter un plus grand nombre de personnes à participer à l'activité. La croissance des effectifs et la baisse simultanée du temps moyen de travail suggère que la main d'œuvre ne leur faisait pas défaut.

De même, la répartition des différents temps de travail selon le sexe n'a pas de commune mesure. Entre 1983 et 2002, les femmes de notre population travaillent en moyenne moins de 30 heures. Chez les animatrices, l'horaire habituel de travail passe de 30 à 26 heures. En revanche, le temps de travail hebdomadaire moyen des formatrices, relativement stable, oscille autour de 32 heures. Les études sociologiques ont montré en quoi la question du choix du temps partiel était socialement construite, et comment il était préférentiellement associé à l'emploi féminin : « Qui dit temps partiel pense femme », remarque Margaret Maruani<sup>4</sup>. En 2002, près de 48 % des animatrices et près de 38 % des formatrices travaillent habituellement moins de 35 heures (contre 20 % et 19 % pour les hommes). Une partie importante d'entre elles est donc en situation de sous-emploi, à la frontière de l'inactivité.

Enfin, les agents de l'animation et de la formation ne sont pas épargnés par la discontinuité des temps travaillés. Entre

<sup>1</sup> LALLEMENT, M., « Progression des emplois précaires », in LOUIS DIRN, *La société française en tendances 1975-1995. Deux décennies de changement*, Paris, PUF, 1998, p. 413.

<sup>2</sup> ATTAL-TOUBERT, K., COUDERC, C., MANSUY, A., *L'enquête Emploi en 2002 et 2003*, Paris, INSEE, coll. INSEE Résultats, n° 51, 2006.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> MARUANI, M., *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2000, p. 80.

1990 et 2002, la part des individus qui travaillent en dehors des lieux (c'est-à-dire à la maison) et des horaires de travail habituels (le soir, le samedi ou le dimanche) progresse fortement : de 40 % à 59 % pour les agents de la formation, de 52 % à 61 % pour les agents de l'animation. En particulier, notre population travaille habituellement ou parfois le samedi (à plus de 40 %) et le soir (à plus de 30 %). Les formateurs se distinguent en ce qu'ils travaillent généralement ou parfois à la maison dans des proportions de deux à trois fois plus importantes que les animateurs (au-delà de 30 % depuis 1995).

\*

Que pouvons-nous retenir de cet examen des situations d'emploi des agents de l'animation et de la formation ? Les données de l'enquête emploi montrent que la morphologie de ces groupes professionnels a été bouleversée. Pendant les années observées, on est passé de groupes relativement réduits à de vastes ensembles. Cette explosion démographique s'est produite dans un contexte de crise de l'emploi, et bien que le chômage y soit sous-estimé, l'analyse des données permet d'établir combien les statuts des agents sont marqués par la précarité. Enfin, le développement des temps partiels maintient une partie des agents des deux groupes professionnels aux frontières de l'inactivité. La relative reconnaissance de ces métiers a donc produit peu d'effets sur les conditions d'emploi des agents. Déjà à un niveau élevé dans les années 1980, la part du salariat précaire a augmenté dans le cas des animateurs. Ainsi le processus de professionnalisation ne paraît pas aussi inéluctable que certains discours le laissent croire. Et si l'évolution de la situation des formateurs paraît plus favorable, leurs statuts d'emploi n'en restent pas moins marqués par l'instabilité. La proximité des rhétoriques professionnelles masque l'écart

qui, de ce point de vue, sépare nos deux populations. En effet, les groupes professionnels sont l'objet des mêmes types de discours téléologiques qui annoncent l'avènement de la profession alors que l'observation des faits met en évidence le contraste des situations. Si quelques-uns de ces discours reconnaissent la « fragilité de l'emploi », certains auteurs, parmi les optimistes, balaisent la question et considèrent contre toute évidence que « d'une certaine façon, on peut y mesurer le prix à payer pour la professionnalisation »<sup>5</sup> ; d'autres, plus sceptiques, s'attachent à la défense du caractère momentané des activités propre à ce qu'ils estiment être la nature de l'animation ou de la formation. Par exemple, Jean-Marie Mignon écarte « le plein emploi [car, selon lui, il] risque de porter les animateurs à exécuter des tâches éloignées d'un travail d'animation »<sup>6</sup>.

De même la signature des conventions collectives en 1988, perçue comme un signe patent du processus de professionnalisation, ne semble pas avoir eu d'incidence majeure sur les statuts d'emploi. Les courbes ne marquent pas de rupture forte qui manifesterait les effets de cet événement. Quant au rôle de l'État, la comparaison des deux groupes professionnels tend à montrer qu'une plus forte reconnaissance, même embryonnaire, n'a pas directement pour conséquence de générer une plus grande stabilité de l'emploi. Jacques Hédoux considérait que le principal frein à la professionnalisation des formateurs résidait dans la faiblesse de l'intervention de l'État<sup>7</sup>, il apparaît pourtant à l'examen des

<sup>5</sup> GÉRARD, F., « Éditorial du dossier "La formation des enseignants et des formateurs en Europe" », *Actualité de la formation permanente*, n° 160, 1999, p. 34.

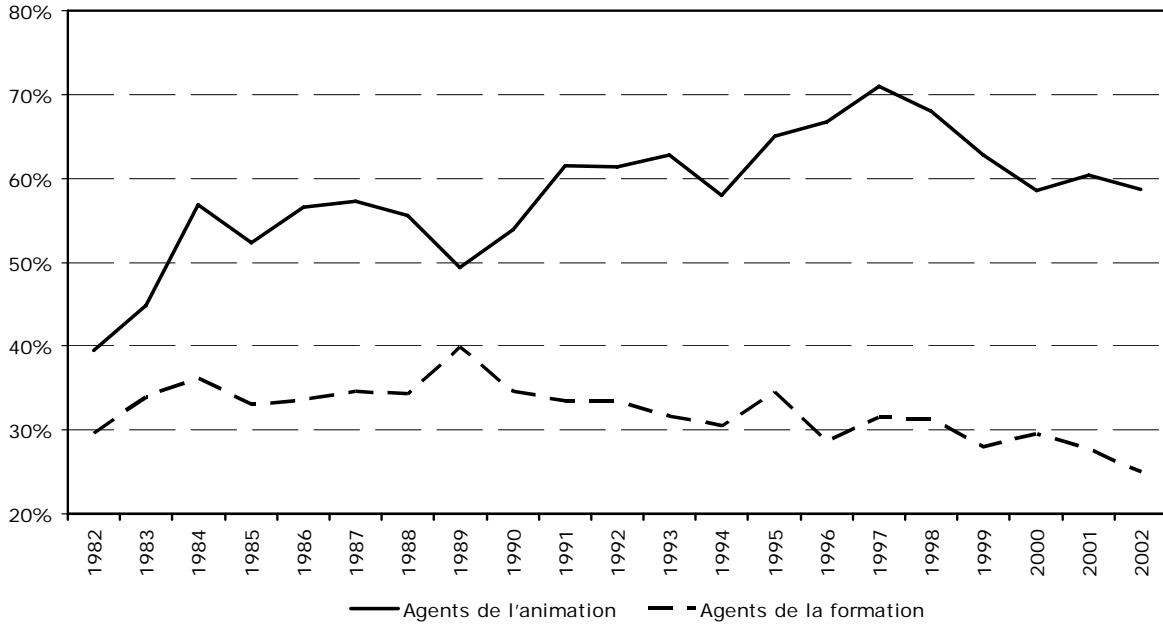
<sup>6</sup> MIGNON, J.-M., *Le métier d'animateur*, op. cit., p. 110-111.

<sup>7</sup> HÉDOUX, J., « Formateurs d'adultes », art. cit., p. 457.

conditions d'emploi des animateurs qu'une participation accrue de ce dernier ne permet

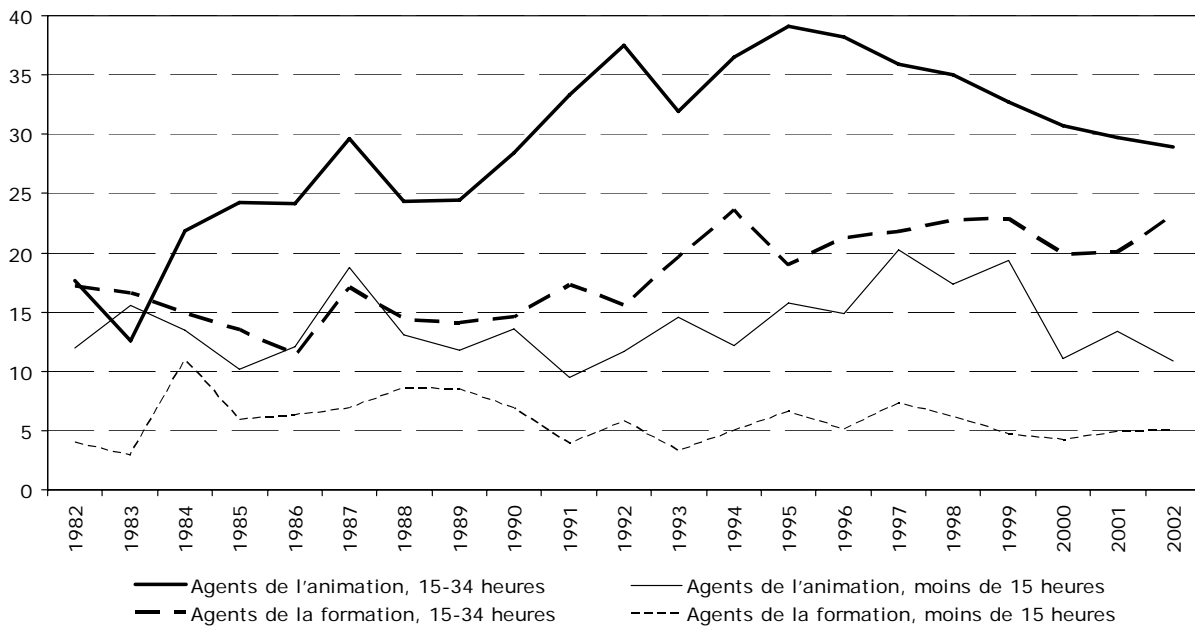
pas de rompre avec la situation qu'il déplorait.

**Figure 3. La précarité par profession (1982-2002)**



Source : INSEE, Enquêtes emploi, exploitation originale.

**Figure 4. Proportion d'agents à temps partiel (en %)**



Source : INSEE, Enquêtes emploi, exploitation originale.